

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1858

24 juillet 2015

SOMMAIRE

Caisse Raiffeisen Junglinster	89144	Jill Travel S.à r.l.	89150
Calverton Overseas S.A.	89144	Kempen Alternative Investment Fund	89139
Calyx Immobilière S.A.	89142	KKH Capital S.à r.l.	89140
Capital Assets S.A.	89140	Les Terrasses S.A.- SPF	89145
Carol S.A.	89144	Libération Management (Luxembourg) S.à r.l.	89139
CAS S.à r.l.	89140	Lucaslux S.à r.l.	89140
CASTELLANI Frères	89141	Mapole Sàrl	89145
CB European Quality Fund	89143	March Capital Investments S.à r.l.	89161
CDiS Luxembourg S.à r.l.	89142	MarLux S.à r.l.	89178
Cello S.A.	89143	Mellona Holdings S.à r.l.	89145
Centower Investments S.à r.l.	89141	Neox	89181
Certaldo S.A.	89143	Olinvest	89139
Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	89142	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	89179
Chiron Technology S.à r.l.	89144	Pharos Investments S.à.r.l.	89145
Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.	89142	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	89146
Classics Investment Holdings S.à r.l.	89141	Scotia Enterprises S.A.	89180
Clickbus Czech Republic Holding S.C.Sp.	89141	Société Européenne de Management S.A.	89149
CLUB Luxembourg	89138	Sopartech S.A.	89180
Compagnie Financière du Lac S.A.	89138	Thistleford S.A.	89138
County Holding S.à r.l.	89152	Thymus S.A.	89138
Dragon Brewing Holdings S.à r.l.	89147	Westwood Finance S.à r.l.	89138
Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l.	89184		
JCF III Europe S. à r.l.	89139		
JCF III Fidea Holdings S.à r.l.	89139		

Compagnie Financière du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081211/9.

(150093092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CLUB Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015081205/10.

(150092956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081951/10.

(150093089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Thymus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015081953/11.

(150093644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Westwood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.651.

EXTRAIT

En date du 28 mai 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- Markus Leininger, ayant son adresse au 226A route d'Arlon, L-8010 Strassen, est nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080063/14.

(150091229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Kempen Alternative Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 82.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080527/9.

(150091878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.
Référence de publication: 2015080518/10.

(150092198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

JCF III Fidea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.
Référence de publication: 2015080520/10.

(150092205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Olinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 131.896.

Les statuts coordonnés au 12/05/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/05/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015077194/12.

(150088711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Libération Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 190.557.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2015

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration que la société «Mazars Luxembourg S.A.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri Schnadt, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080553/13.

(150092473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.320.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080541/9.

(150092360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Capital Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 183.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081174/10.

(150093567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 169.944.

Extrait de la résolution de l'associée unique en date du 27 mai 2015

Démission de Monsieur Jean-Yves STASSER de son poste de gérant B.

Nomination de Monsieur Christophe MOUTON né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard, et demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de gérant B. Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015081181/14.

(150093942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Lucaslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.617.653,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 149.762.

EXTRAIT

Suite au décès de Madame Suzanne BUISSON LUCAS en date du 27 mars 2015, les trois mille trois cent neuf (3,309) parts sociales de la Société dont l'usufruit était détenu par la prénommée, s'est éteint, avec pour conséquence le remembrement des parts sociales dans le chef des nus-proprétaires respectifs.

En conséquence, à compter du 27 mars 2015, les mille cent trois (1.103) parts sociales détenues en nue-propriété par Monsieur Patrick LUCAS le seront désormais en pleine propriété, les mille cent trois (1.103) parts sociales détenues en nue-propriété par Madame Claude LUCAS DE SEGUIER le seront désormais en pleine propriété et les mille cent trois (1.103) parts sociales détenues en nue-propriété par Madame Rosine LUCAS BERTRAND le seront désormais en pleine propriété.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2015080561/21.

(150092592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CASTELLANI Frères, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.048.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081183/10.

(150093582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Centower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 85.280.

EXTRAIT

Il apparaît que l'adresse professionnelle de M. John Dercksen, associé de la Société, se situe désormais à 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Référence de publication: 2015081145/11.

(150092801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.423.

Extrait des résolutions prises en date du 26 mai 2015

En date du 26 mai 2015 l'associé unique de la Société prend connaissance de la fin de mandat de gérant de la Société de Messieurs Jean Roger Lemaire et Teunis Akkerman avec effet au 31 mai 2015.

Au 31 mai 2015 Monsieur Jakob Jasica est gérant unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Classics Investment Holdings S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015081154/16.

(150093053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Clickbus Czech Republic Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.412.

Extrait rectificatif concernant l'immatriculation déposée le 12 décembre 2013 sous la référence L130211481

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 12 décembre 2013 sous la référence L130211481.

Le nom de la Société doit se lire Clickbus Czech Republic Holding S.C.Sp et non Clickbus Czech Republic Holding S.C.Sp.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Clickbus Czech Republic Holding S.C.Sp

Référence de publication: 2015081155/17.

(150093463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CDiS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Howald, 5, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 127.257.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081188/10.

(150093162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 79.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015081172/12.

(150093828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.364.

EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant B, est constatée avec effet au 28 mai 2015;
- La nomination d'Eric-Jan van de Laar, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant B de la société avec effet au 28 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015081147/15.

(150092847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.860.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 29 mai 2015

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015081152/17.

(150092786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Cello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.736.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} juin 2015 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Le mandat du commissaire en place, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015 devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

CELLO S.A.

FPS Audit & Expertise S.à r.l.

Anc. Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire / Expert-Comptable

Référence de publication: 2015081192/17.

(150093413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CB European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 74.921.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015

En date du 20 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Carl Bernadotte, 5B Strandvägen, 114 51 Stockholm, Suède, de Monsieur Ulf Buhne, 10 Grosvenor Gardens, SW1W 0DH Londres, Royaume-Uni et de Monsieur Lawrence C Chapin en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 Rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CB European Quality Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015081185/18.

(150093782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Certaldo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.427.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mars 2014 que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Monsieur Xavier Fabry demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Monsieur Edouard Maire demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015081195/19.

(150092936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Caisse Raiffeisen Junglinster, Société Coopérative.

Siège social: L-6130 Junglinster, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 20.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081168/9.

(150093547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Carol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAROL S.A.

Référence de publication: 2015081177/11.

(150093383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 février 2015

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L - 2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2015081171/13.

(150093421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Chiron Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.324.

EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

- La démission de Barbara Neuburg, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} juin 2015.

- La démission de Zuzanna Zielinska-Rousseau, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} juin 2015.

- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée.

- Peter Dickinson, avec adresse professionnelle au 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081151/21.

(150093903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Mapole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3374 Leudelange, 12, Domaine Schaeferf.
R.C.S. Luxembourg B 167.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080610/9.

(150091880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Mellona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015081594/11.

(150093747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pharos Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 195.717.

Les statuts coordonnés au 15/05/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015079579/12.

(150091397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 28 mai 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour LES TERRASSES S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015079628/22.

(150090905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136547, constituée suivant acte reçu par le Maître Marc LECUIT, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de confrère alors empêché, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 714 du 22 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1720 du 29 juillet 2011, (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.980.000,- (deux millions neuf cent quatre-vingt mille euros) moyennant l'inscription d'une dette sans intérêt envers les actionnaires, et suppression conséquente de la valeur nominale des actions de la Société.

2) Modification de l'Article 5 des statuts afin de refléter les modifications portées par la résolution précédente.

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.980.000,- (deux millions neuf cent quatre-vingt mille euros) moyennant l'inscription d'une dette sans intérêt envers les actionnaires, et suppression conséquente de la valeur nominale des actions de la Société, pour le porter de son montant actuel de EUR 7.980.000,- (sept millions neuf cent quatre-vingt mille euros) à un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros).

L'assemblée générale constate ensuite que le capital sera désormais représenté par sept cent quatre-vingt-dix-huit mille (798.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite à la réduction du capital social approuvée par la résolution précédente, décide de modifier l'article 5 des statuts, relatif au capital social de la Société, qui se lira, dorénavant, de la façon suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions euros (5.000.000,- EUR) représenté par sept cent quatre-vingt-dix-huit mille (798.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GEORGES, C. DOSTERT, M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2015. 2LAC/2015/10307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079855/77.

(150090871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Dragon Brewing Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 196.156.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of May.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in DIEKIRCH (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“KKR European Fund IV, L.P.”, a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-80290 (the “Shareholder”),

here represented by Mélanie Leist, with professional address at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York (USA) on 21 May 2015.

Said proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “Dragon Brewing Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand five hundred euro (12’500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 10 April 2015, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pending, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 196 156 and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation;
2. Decision to appoint “Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company;
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),

as sole liquidator of the Company

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à DIEKIRCH (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

«KKR European Fund IV, L.P.», un Limited Partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-80290, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mélanie Leist, avec adresse professionnelle au, 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

aux termes d'une procuration lui donnée à New York (USA), le 21 mai 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Dragon Brewing Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 10 avril 2015, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196 156 et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation;

2. Décision de nommer la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDÉ la dissolution immédiate de la Société et décident sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de nommer:

la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LEIST, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8918. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081234/128.

(150093734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.

R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080764/9.

(150092005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Jill Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.458,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.823.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359, represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) class J shares in issue in Jill Travel S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B187.823 and incorporated on 13 June 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial”), number C-2195 of 19 August 2014. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 23,958.-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 36,458.-) by the creation and issuance of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight (23,958) additional class J shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00), subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 23,958.-) out of the equity reserve account of the Company named “contribution to equity capital without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company;

2. Consequential amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 36,458) divided into thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 23,958.-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 36,458.-) by the creation and issuance of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight (23,958) additional class J shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price of the New Shares of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 23,958.-) is paid out of the equity reserve account of the Company named “contribution to equity capital without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115).

Evidence of the equity reserve of twenty-three thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 23,958.-) for the New Shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

Second resolution

It is consequently resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 36,458) divided into thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J émises dans Jill Travel S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.823, constituée le 13 juin 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-2195 du 19 août 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit euros (23.958,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-six mille quatre cent cinquante-huit euros (36.458,- EUR) par la création et l'émission de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit (23.958) nouvelles parts sociales de classe J (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit euros (23.958,- EUR) à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115) et allocation du montant nominal total au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille quatre cent cinquante-huit euros (36.458 EUR) divisé en trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit euros (23.958,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à trente-six mille quatre cent cinquante-huit euros (36.458,- EUR) par la création et l'émission de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit (23.958) nouvelles parts sociales de classe J (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit euros (23.958,- EUR) a été payé à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux

propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres») conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115).

La preuve du montant des capitaux propres de vingt-trois mille neuf cent cinquante-huit euros (23.958,- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

Seconde résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille quatre cent cinquante-huit euros (36.458 EUR) divisé en trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8589. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079569/139.

(150090585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

County Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 197.208.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of COUNTY HOLDING INC, a company incorporated under the Law of the Republic of Panama, established and having its registered office at 53rd, Street, Urbanizacion Obarrio Torre Swiss Bank, 16th Floor Panama, Republic of Panama, with the register number 273673 (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mrs. Alessia ARCARI, employee, residing professionally in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Alessia ARCARI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1 - To approve the Company's interim financial statements as of 01/01/2015.

2 - To transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company, the legal personality of the Company being maintained, to accept the Luxembourg nationality by the Company and to submit the Company to Luxembourg law.

3 - To modify the corporate object of the Company which will from now on read as follows:

Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

4 - To adopt the corporate form of, and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg société à responsabilité limitée.

5.- To change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR

for these purpose, increase of the share capital by an sufficient amount in USD without issuance of new shares, allowing to fix the share capital, after conversion from USD into Euro, to the amount of EUR 12.500.-, by a contribution in more, more specifically by the allocation of accrued profits in the same amount

6.- Replacement of the actual 10,000 shares by 12,500 shares and subsequent increase of capital in order to bring it from its actual converted amount up to 12.500,00 Eur, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the 12,500 present shares up to the amount of 1.-EUR per share, fully paid in by a payment in cash by the actual shareholders.

7 Allocation of the 12,500 shares to the shareholders with the same “prorata” as before the present deed, in the following proportions:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

6 - To restate the articles of association in order to adapt them to Luxembourg law.

7 - To determine the number of members of the Company's board of managers, to elect the new members of the Company's board of managers and to determine the duration of their mandate.

8 - To fix the address of the registered office of the Company.

9 - Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman declares that the company will transfer its registered and official office to Luxembourg.

Pursuant to a written resolution of the meeting of shareholders of Directors of the Company given in Geneva (CH) on March 27, 2015, the transfer of the registered office, the real management, the central administration and the principal office from Panama to Luxembourg, in the forms required by Luxembourg law, all this without any change of the legal entity was decided. A copy of such document, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

For the execution of this resolution, it is necessary to adjust the articles of incorporation of the company to the law of the new country of the registered office.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to approve the Company's interim financial statements as of 31/12/2014, which interim financial statements remains attached to the present deed.

Second resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Panama to the City of Luxembourg, 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2015, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance

Third resolution

The General Meeting decides to adopt the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "COUNTY HOLDING S.à r.l.", and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Furthermore the General Meeting resolves to modify the Corporate Object of the Company as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR, making an actual converted capital of EUR 8,236.

In order to obtain the minimum capital foreseen by Luxembourg law for a private limited liability company, the general meeting resolves to increase the share capital by an amount of EUR 4,264, in order to bring the aforesaid converted share capital to EUR 12,500, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the existing 10,000 shares of the Company, by a contribution in kind, more specifically by the allocation of sufficient accrued profits as shown in the afore said interim financial statements.

Fifth resolution

After the change of currency and the subsequent increase of capital, the General Meeting resolves to replace the actual 10,000 shares by 12,500 shares allocated to the shareholders with the same “prorata” as before the present deed, as follows:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former managers of the company and appoints the following persons

Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born on April 10, 1947, in Strang, Germany, having his professional address at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on September 12, 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr Jean Marc Debaty, companies director, born on 11/03/1966 in Rocourt (B), having his professional address at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

as managers of the Company, all of them for an unlimited period

Seventh resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of Panama nationality.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to fix the financial year to run from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Ninth resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. The company has as denomination COUNTY HOLDING S.à r.l..

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect

holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each, fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, the joint signature of any two managers is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of January of each year and finishes on December 31 of the same year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2500.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de COUNTY HOLDING INC, une société existant sous les lois de Panama, établie et ayant son siège social au 53rd, Street, Urbanizacion Obarrio Torre Swiss Bank, 16th Floor Panama, République du Panama, sous le numéro 273673 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mme Alessia ARCARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Alessia ARCARI, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Approbation d'une situation intérimaire au 1^{er} janvier 2015.

2.- Transfert du siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption et soumission à la loi luxembourgeoise.

3 - Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

4 - Adoption de la forme sociale et transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise.

5.- Conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR,

et dans ce contexte augmentation d'un montant suffisant à fixer le capital social converti à EUR 12.500 à libérer par incorporation des bénéfices reportées à due concurrence.

6.- Remplacement des actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125

Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Modification des statuts de la société pour les rendre conforme à la loi luxembourgeoise.

7 - Fixation du nombre de gérants, élection des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat.

8 - Fixation du siège social de la société.

9.- Divers.

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise les associés en date du 27 mars 2015 à Genève (CH), il a décidé le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la situation intérimaire au 31 décembre 2014 dont une copie reste annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Panama à Luxembourg, 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «COUNTY HOLDING S.à r.l.» suite au transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société vers le Luxembourg.

L'Assemblée décide dans la foulée de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

Objet social

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite la conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR, fixant le capital social converti à EUR 8.236,

et dans ce contexte, afin d'obtenir le capital minimum prévu par la loi luxembourgeoise par rapport aux sociétés à responsabilités limitées, augmentation d'un montant de EUR 4.264 afin de fixer le capital social à EUR 12.500, sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à due concurrence, par incorporation des bénéfices reportées à due concurrence plus amplement renseignés sur la situation intérimaire au 1^{er} janvier 2015, renseignant le bilan clôturé au 31 décembre 2014..

Cinquième résolution

L'Assemblée décide suite à ce qui précède de remplacer les actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Associés	Nombre de parts
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixième résolution

L'assemblée accepte les démissions des anciens gérants et décide de nommer les personnes suivantes, savoir

Mr. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (I), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr Jean Marc Debaty, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1966 à Rocourt (B), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

comme nouveaux gérants de la société, tous pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social de la société au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité panaméenne, restent sans limitation et dans leur intégralité la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité panaméenne.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social court du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

Neuvième résolution

L'Assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier les statuts qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination COUNTY HOLDING S.à r.l..

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la signature conjointe de deux gérants est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à EUR 2500.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Arcari, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11472. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081217/481.

(150093145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

March Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.613.200,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.093.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed

There appeared the following:

Orascom TMT Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108440 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Inès Audran, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of March Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 20 January 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 653 of 10 March 2015, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 194.093 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolution on item 5 of this agenda;

2. Reclassification of the existing twenty thousand (20,000) shares of the Company into twenty thousand (20,000) Class A shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Increase of the Company's share capital by an amount of one million five hundred ninety-three thousand two hundred United States Dollars (USD 1,593,200.-) to an amount of one million six hundred thirteen thousand two hundred United States Dollars (USD 1,613,200.-) by the issue of (i) one hundred forty one thousand three hundred twenty (141,320) class A shares, (ii) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class B shares, (iii) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class C shares, (iv) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class D shares, (v) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class E shares, (vi) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class F shares, (vii) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class G shares, (viii) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class H shares, (ix) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class I shares, and (x) one hundred sixty one thousand three hundred twenty (161,320) class J shares, being a total of one million five hundred ninety-three thousand two hundred (1,593,200) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

4. Subscription by the Sole Shareholder to and payment of the new shares so issued as specified under item 3 plus a share premium above in the amount of one hundred fifty seven millions seven hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five United States Dollars and sixty-two cents (USD 157,726,945.62) by a contribution in kind consisting of assets held by the Sole Shareholder and valued at one hundred fifty-nine millions three hundred twenty thousand one hundred forty-five United States Dollars and sixty-two cents (USD 159,320,145.62);

5. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company and to reclassify the existing twenty thousand (20,000) shares of the Company into twenty thousand (20,000) Class A shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million five hundred ninety-three thousand two hundred United States Dollars (USD 1,593,200.-) to an amount of one million six hundred thirteen thousand two hundred United States Dollars (USD 1,613,200.-) by the issue of (i) one hundred forty one thousand three hundred twenty (141,320) class A shares, (ii) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class B shares, (iii) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class C shares, (iv) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class D shares, (v) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class E shares, (vi) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class F shares, (vii) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class G shares, (viii) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class H shares, (ix) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class I shares, and (x) one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class J shares, being a total of one million five hundred ninety-three thousand two hundred (1,593,200) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared that it subscribed to the new shares so issued and fully paid the above capital increase by a contribution in kind consisting of assets held by the Sole Shareholder and valued at one hundred fifty-nine millions three hundred twenty thousand one hundred forty-five United States Dollars and sixty-two cents (USD 159,320,145.62) (the "Contribution in Kind") evidence of which has been shown to the undersigned notary.

The Shareholder, acting through his appointed proxyholder, further declared that the Contributions in Kind have been the subject of a report by the board of managers of the Company dated 21 May 2015 the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contributions in Kind amounts to EUR 159,320,145.62 and is at least equal to the number and nominal value and the share premium of the New Shares to be issued by the Company in consideration thereof. "

A copy of such report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from said contribution in cash (i) an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital accounts of the Company (each time the aggregate nominal value of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share capital account of such class) and (ii) the remainder to the share premium accounts of all classes of shares of the Company in equal proportions (being an aggregate amount of one hundred fifty seven millions seven hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five United States Dollars and sixty-two cents (USD 157,726,945.62).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of " March Capital Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one million six hundred thirteen thousand two hundred United States Dollars (USD 1,613,200.-) divided into one million six hundred thirteen thousand two hundred (1,613,200) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, as follows:

- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred sixty-one thousand three hundred twenty (161,320) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;

- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a repurchase and cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of June of each year, at 11:00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by Law (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and always in compliance with the provisions of Article 24 above.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 24 of these Articles.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

There being no further items on the agenda, this extraordinary sole shareholder's decision was thereupon closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de mai,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Orascom TMT Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108440 (l'Associé unique"),

représenté par Madame Inès Audran, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après signée "ne varietur" par le détenteur et par le notaire soussigné sera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de March Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 653 le 10 mars 2015, ayant son siège social à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.093 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

7. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, désignées Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission pour chaque classe conformément aux termes et conditions comme indiqué dans les statuts de la Société à adopter à la résolution du point 5 de cet agenda.

8. Reclassification des vingt mille (20.000) parts sociales existantes en vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

9. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cents Dollars américains (USD 1.593.200,-) à un montant de un million six cent treize mille deux cents dollars américains (USD 1.613.200,-) par l'émission de (i) cent quarante et un mille trois cent vingt (141.320) Parts sociales de Classe A, (ii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe B, (iii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe C, (iv) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe D, (v) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe E, (vi) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe F, (vii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe G, (viii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe H, (ix) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe I, and (x) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe J, représentant un total de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cents (1.593.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

10. Souscription par l'Associé Unique aux et paiement des nouvelles parts sociales émises comme décrit sous point 3 ci-dessus et d'une prime d'émission du montant de cent cinquante-sept millions sept cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq Dollars américains et soixante-deux cents (USD 157.726.945,62) par un apport en nature représentant des actifs détenus par l'Associé Unique et évalués à un montant de cent cinquante-neuf millions trois cent vingt mille cent quarante-cinq Dollars américains et soixante-deux cents (USD 159.320.145,62).

11. Modification et refonte des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions à adopter sous les points ci-dessus; et

12. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, désignées Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J et un compte de prime d'émission pour chaque classe conformément aux termes et conditions comme indiqué dans les statuts modifiés et refondus de la Société et de reclassifier les vingt mille (20.000) parts sociales existantes en vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cents Dollars américains (USD 1.593.200,-) à un montant de un million six cent treize mille deux cents dollars américains (USD 1.613.200,-) par l'émission de (i) cent quarante et un mille trois cent vingt (141.320) Parts sociales de Classe A, (ii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe B, (iii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe C, (iv) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe D, (v) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe E, (vi) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe F, (vii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe G, (viii) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe H, (ix) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe I, and (x) cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) Parts sociales de Classe J, représentant un total de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cents (1.593.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

Souscription - Paiement

Enfin, l'Associé Unique, prénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a alors déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales et de payer intégralement l'augmentation du capital social par apport en nature représentant des actifs détenus par l'Associé Unique et évalués à un montant de cent cinquante-neuf millions trois cent vingt mille cent quarante-cinq Dollars américains et soixante-deux cents (USD 159.320.145,62) (l' "Apport en Nature"). La preuve du paiement intégral a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa mandataire nommée par lui-même, déclare en plus que les Apports en Nature ont fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société du 21 mai 2015, telle qu'énoncée ci-dessus, selon lequel les conclusions ont la teneur suivante:

"Compte tenu de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société estime que la valeur des Apports en Nature s'élève à EUR 159.320.145,62 et est au moins égale au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront émises par la Société en contrepartie de celles-ci."

Après avoir été signé et validé par la mandataire et par le notaire, une copie de ce rapport sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer dudit apport en nature (i) un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises aux comptes de capital social de la société (toujours la valeur nominale intégrale des parts sociales émises sous une certaine classe des parts sociales à allouer aux comptes du capital social de ladite classe) et (ii) le reste aux comptes de prime d'émission de toutes les classes des parts sociales de la Société dans des proportions égales (représentant un montant total de cent cinquante-sept millions sept cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq Dollars américains et soixante-deux cents (USD 157.726.945,62).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et de faire des telles autres modifications comme indiqué ci-après:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "March Capital Investments S.à. r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la

Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à un million six cent treize mille deux cents dollars américains (USD 1.613.200,-) divisé en un million six cent treize mille deux cents (1.613.200) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, comme suit:

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") entièrement souscrites et libérées;

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") entièrement souscrites et libérées; et

- cent soixante-et-un mille trois cent vingt (161.320) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des

non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas du rachat et de l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associé à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être

révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. Sauf qu'en son absence n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant comme autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou le cas échéant, par le Gérant unique. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des

tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année, à 11.00 am.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le solde restant de toutes distributions de dividende.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe I).

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Plus d'autres points ayant sur l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Audran, LECUIT agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079648/964.

(150091434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

MarLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 186.877.

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} juin 2015 que Tribeca Consulting and Management S.à r.l. a transféré les 12,500 parts sociales de la société à Riaz Valani, né le 1^{er} septembre 1976 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 250 Kings Road, Londres SW3 5UE, Royaume-Uni, de manière que Tribeca Consulting and Management S.à r.l. ne détient désormais plus aucune part sociale et Mr. Riaz Valani détient 12'500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015081592/17.

(150092978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 7.022.323.706,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschluss der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 11. März 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1201 vom 8. Mai 2015.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 6.825.045,458 (sechs Millionen achthundertfünfundzwanzigtausend fünfundvierzig Komma vierhundertachtundfünfzig Euro) eingeteilt in 6.210.230,650 (sechs Millionen zweihundertzweihunderttausend zweihundertdreißig Komma sechshundertfünfzig) Manager-Aktien und 614.814,808 (sechshundertvierzehntausend achthundertvierzehn Komma achthundertacht) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 16. Februar 2015 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 197.278,248 (einhundertsiebenundneunzigtausend zweihundertachtundsiebzig Komma zweihundertachtundvierzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 17.771,198 (siebzehntausend siebenhunderteinundsiebzig Komma einhundertachtundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 179.507,050 (einhundertneunundsiebzigtausend fünfhundertsieben Komma null fünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 7.022.323,706 (sieben Millionen zweiundzwanzigtausend dreihundertdreißigtausend Komma siebenhundertsechs Euro) eingeteilt in 6.389.737,700 (sechs Millionen dreihundertneundachtzigtausend siebenhundertsechunddreißig Komma siebenhundert) Manager-Aktien und 632.586,006 (sechshundertzweiunddreißigtausend fünfhundertsechundachtzig Komma null null sechs) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 7,022,323.706 (seven million twenty-two thousand three hundred and twenty-three point seven hundred and six) represented by 6,389,737.700 (six million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and thirty-seven point seven hundred) Manager Shares and 632,586.006 (six hundred and thirty-two thousand five hundred eighty-six point zero zero six) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16001. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. Mai 2015.

Référence de publication: 2015079809/87.

(150091500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Sopartech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 140.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077383/9.

(150087310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Scotia Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.255.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015077351/10.

(150087807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Neox, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 197.146.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt et un mai

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Apostolos TSAKIRAKIS, né le 28 août 1962 à Karoti (Grèce), demeurant à B-4683 Oupeye, 58, Rue des Anciens Combattants

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «NEOX».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet:

- Les services, les études et le conseil en informatique, et plus généralement toute prestation intellectuelle de nature informatique portant sur les technologies de traitement de l'information.

- L'assistance technique et administration de systèmes d'information, la gestion de parcs informatiques, le support et la maintenance informatique, la mise à disposition de ressources informatiques.

- L'analyse, la conception et la mise en place de solutions informatiques de toute nature.

- Le commerce de gros et de détail en matériel et logiciels informatiques.

- Toutes prestations de services relatives à la sous-traitance de fonction d'entreprise.

- La sélection et le recrutement de personnel.

- La tenue de formations et séminaires informatiques.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00- Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les titres au porteur doivent être immobilisés auprès d'un dépositaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. En cas d'empêchement du président, le vice président le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion de l'assemblée les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

1) La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2015.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le troisième lundi du mois de juin 2016 à 18.00 heures.

Souscription et libération

Le comparant pré qualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante

1.- Monsieur Apostolos TSAKIRAKIS, prénommé, 100 actions
Total: 100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,00.-EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite à la présente constitution de société il devra se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Apostolos TSAKIRAKIS, prénommé, La société se trouve valablement engagée par la signature de l'administrateur unique.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Marie-Ange SCHYNS, née le 15 février 1964 à Hermallesous-Argenteau (B), demeurant à B-4683 Oupeye, 58, Rue des Anciens Combattants

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

5) Le siège social est établi à L-9780 Wincrange, 78, Rue Principale.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1050-€

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tsakirakis A., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079744/197.

(150091454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.401,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.130.

—
EXTRAIT

En date du 28 mai 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Cédric Muenze, en tant que gérant de classe A de la Société, est constatée avec effet immédiat.

- Eric-Jan van de Laar, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079520/15.

(150091136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.